

## Note de présentation du Budget Primitif 2021

(En application de l'article n°107 de la loi NOTRe)

### Sommaire

#### I Section de fonctionnement

- 1 Recettes réelles
- 2 Dépenses réelles

#### II Section d'investissement

- 1 Présentation de l'équilibre de la section d'investissement
- 2 Dépenses réelles
- 3 Construction du financement disponible

### I Section de fonctionnement

#### 1- Les recettes réelles de fonctionnement :

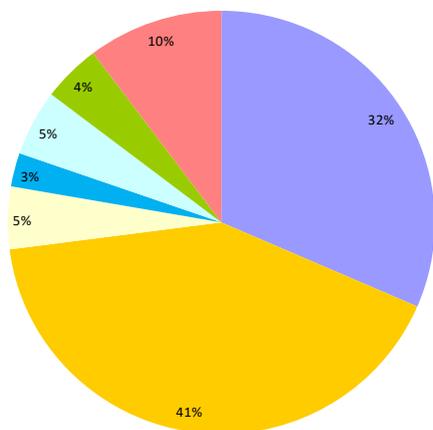
Les produits de fonctionnement hors opération d'ordre et reprise du résultat 2021 s'établissent à 20 419 385.60 € soit une augmentation de 738 249.13 € (+3.75 %) par rapport au BP 2020.

#### L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

<b><u>Recettes Réelles de Fonctionnement</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution BP 2021 / BP 2020</b>
013 Atténuation de charges	224 785,60	225 936,47	- 1 150,87
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	598 000,00	546 900,00	51 100,00
73 Impôts et taxes	17 683 000,00	17 122 200,00	560 800,00
74 Dotations et participations	1 731 400,00	1 617 200,00	114 200,00
75 Autres produits de gestion courante	179 200,00	165 900,00	13 300,00
76 Produits financiers	3 000,00	3 000,00	-
77 Produits exceptionnels	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20 419 385,60</b>	<b>19 681 136,47</b>	<b>738 249,13</b>

## Présentation sous forme de diagramme : ressources de fonctionnement.

Budget primitif 2021				
Recettes réelles de fonctionnement (k€)				
Variation BP 2021 / BP 2020 (hors reprise resultat) : 3,75 %				
		2021	Evolution %	2020
73	Contribution directe (Ménage)	7 168	10,04	6 514
73	A.C. et D.S.C.	9 430	- 0,81	9 507
73	Impôts divers	1 085	- 1,45	1 101
74	DGF (Dotation forfaitaire + DSU)	584	8,75	537
74	Dotations et subventions	1 147	6,22	1 080
013+70+75+76+77	Autres Ressources	1 005	6,72	942
	Sous-Total (hors reprise résultat)	20 419	3,75	19 681
002	Excédent fonctionnement reporté	2 331		1 150
	Total Recettes réelles	22 750	9,21	20 831



- **013 - Atténuation de charges.**

Les atténuations de charges d'un montant 224 785.60 € sont stables en comparaison du Budget Primitif 2020. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel et à la mise à disposition d'agent au SDIS. Pour information, ce prévisionnel est établi sur la base des réalisations 2020.

- **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.**

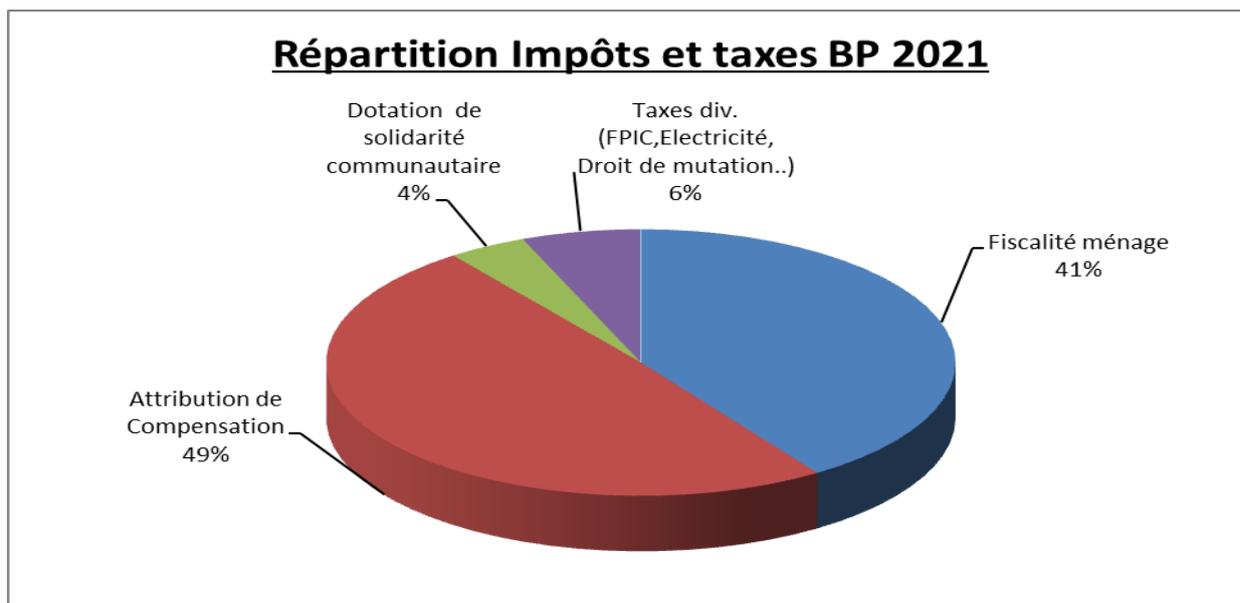
Les produits des services représentent 598 000 € soit + 9.34 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Ils enregistrent l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des administrés de notre commune : crèche, halte-garderie, EMS, Château...

Pour information cette hausse est à rapprocher de la forte diminution qui s'est produite sur l'exercice 2020 suite à la fermeture de nos services pour contenir la propagation de la pandémie liée au Covid-19, à savoir, marchés, foires, entrées et ventes comptoir au Château, participations ALSH, Crèches, Halte-garderie et Cantines. Sur le BP 2021 seuls les produits d'Occupation du Domaine Public, les entrées et ventes comptoir au Château ont été minorés, l'ensemble des autres services restant opérationnels.

- **73 - Impôts et taxes.**

Les impôts et taxes sont de 17 683 200 € et représentent 86.60 % des produits de fonctionnement. Ils sont en augmentation de 560 800 € par rapport à 2020.

<b>Détail Impôts et Taxes</b>				
	Année 2021	Année 2020	Evol. %	Evol. Volume
Fiscalité ménage	7 168 000,00	6 514 200,00	10,04	653 800,00
Attribution de Compensation	8 715 000,00	8 776 000,00	-0,70	-61 000,00
Dotation de solidarité communautaire	715 000,00	731 000,00	-2,19	-16 000,00
Taxes div. (FPIC, Electricité, Droit de mutation)	1 085 000,00	1 101 000,00	-1,45	-16 000,00
<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>17 683 000,00</b>	<b>17 122 200,00</b>	<b>3,28</b>	<b>560 800,00</b>



Les impôts locaux atteignent un montant de 7 168 000 € (contre 6 514 200 € au budget 2020). Soit une augmentation de 653 800 €, +10%.

La Loi de Finances 2020 acte la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par le produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) Départementale, corrigé d'un coefficient correcteur permettant à chaque commune de conserver son produit fiscal antérieur.

Pour information sur notre territoire communal le produit de TFPB départemental étant supérieur au produit de TH communal, un prélèvement péréquateur via le coefficient correcteur sera appliqué sur le produit fiscal payé par les tarasconnais pour compenser les communes ayant une TFPB inférieure à leur TH.

Aussi suite à une longue période de stabilité des taux fiscaux, restés inchangés depuis 18 ans et afin de conserver l'intégralité du produit fiscal payé par nos administrés, une augmentation de 12 % sera appliquée sur le nouveau taux de TFPB.

L'attribution de compensation (ancienne TP déduction faite des différents transferts) est de 8 715 000 €, en diminution de 61 000 € par rapport à 2020. Cette baisse fait suite à un double paiement de la taxe de séjour en 2020 afin de rattraper la taxe de séjour 2019 non versé en 2019.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), versée par l'intercommunalité, est de 715 000 €, elle est en diminution de 16 000 euros par rapport au Budget Primitif 2020. Ce prévisionnel est basé sur les dernières informations transmises par la Communauté d'Agglomération.

Enfin la fiscalité indirecte représente 1 085 000 € (contre 1 101 000 € au budget 2020) soit une diminution de 16 000 euros.

Cette baisse s'analyse de la manière suivante :

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal + 6 000 €,
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité - 55 000 € inscription 2021 au regard de la réalisation 2020,
- Taxe Locales sur la Publicité Extérieure : + 31 000 (suppression exonération accordée en 2020 sur la TLPE dans le cadre de la crise sanitaire)

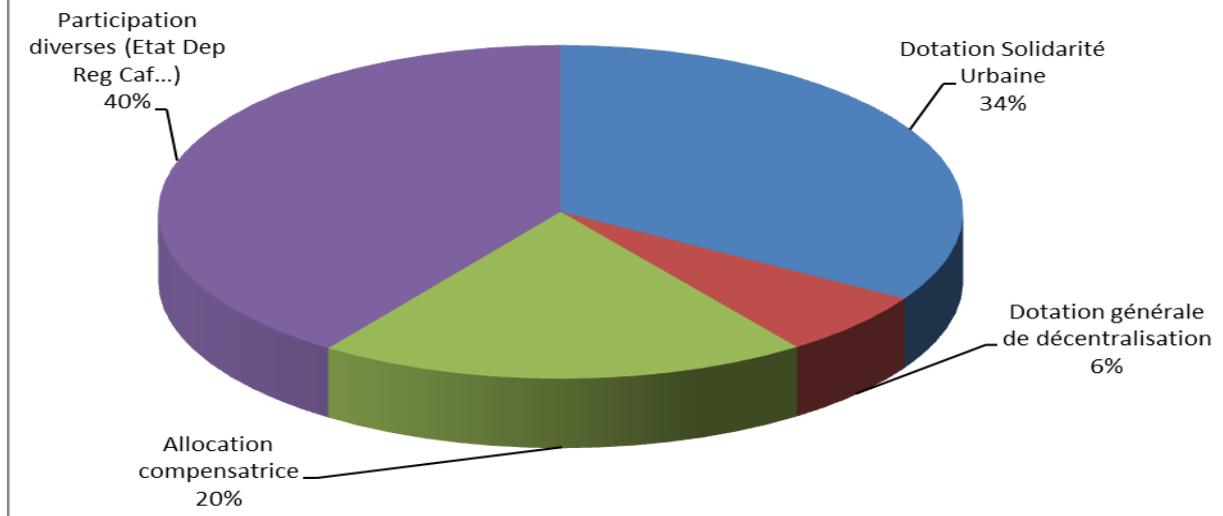
Les autres recettes de ce poste à savoir les Droit de place, Taxe sur les pylônes électriques et Taxe additionnelle aux droits de mutation sont stables par rapport à 2020.

- **74 - Dotations et participation.**

Les dotations et subventions sont en augmentation, de 1 617 200 € au budget 2020 (où elles représentaient près de 8.22 % des produits de fonctionnement), elles passent à 1 731 400 € (8.48 % des produits) en 2021, soit une hausse en volume de 114 200 € (+ 7.06 %).

<b>Détail Dotations et Participations</b>				
	Année 2021	Année 2020	Evol. %	Evol. Volume
Dotation Solidarité Urbaine	584 000,00	537 000,00	8,75	47 000,00
Dotation générale de décentralisation	109 000,00	109 000,00	0,00	0,00
Allocation compensatrice	342 000,00	342 000,00	0,00	0,00
Participation diverses (Etat Dep Reg Caf...)	696 400,00	629 200,00	10,68	67 200,00
<b>Dotations &amp; participation</b>	<b>1 731 400,00</b>	<b>1 617 200,00</b>	<b>7,06</b>	<b>114 200,00</b>

## Répartition Dotations et participations BP 2021



Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine, 584 000 euros, elle évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 90 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 47 000 euros par rapport au BP 2020.
- Participations de l'Etat, restent stables par rapport à 2020. Elles s'élèvent à 473 700 euros, avec une Dotation Générale de Décentralisation de 109 000 euros, des allocations compensatrices de 342 000 € et des subventions de fonctionnement pour les activités du Pôle jeunesse de 22 700 euros.
- Subventions du Conseil Régional : 10 000 euros pour utilisations des équipements sportifs. (+ 10 000 € / BP 2020)
- Subventions du Conseil Départemental : Inscription de 35 700 euros soit 17 000 euros pour les activités sport et jeunesse et 18 700 euros pour la petite enfance. (+ 2 000 € / BP2020)
- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 620 000 euros, en augmentation de 89 000 euros par rapport au BP 2020. Cette prévision à la hausse correspond au niveau des recettes d'avant crise sanitaire, la CAF compensant les jours de fermeture des structures enfances et petites enfances liée à l'épidémie de Coronavirus.
- Autres subventions : Nous constatons une diminution de 30 000 euros qui correspond à une subvention exceptionnelle versée par la Communauté d'Agglomération en 2020 pour les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville suite à la crise du Covid 19.

- **75 - Autres produits de gestion courante.**

Ce chapitre, enregistre les revenus des locations immobilières d'un montant de 179 200 euros (contre 165 900 euros en 2020). Ce prévisionnel est établi sur la base des encaissements de l'exercice 2020, ainsi l'augmentation de 13 200 euros sur ce chapitre provient d'une sous-estimation budgétaire lors de l'exercice précédent.

- **76 - Produits financiers.**

Les produits financiers représentent 3 000 € et correspondent aux revenus des valeurs mobilières acquises auprès de la CNR

## **2- Les Dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) représentent 19 372 800 €. Elles sont en augmentation de 143 700 € par rapport au budget 2020 (+0.75 %).

<b><u>Dépenses Réelles de Fonctionnement</u></b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution BP 2021 / BP 2020</b>
011 Charges à caractère général	4 162 400,00	3 885 000,00	277 400,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	11 848 000,00	11 751 000,00	97 000,00
014 Atténuation de produits	284 000,00	319 000,00	- 35 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2 829 100,00	3 023 800,00	- 194 700,00
66 Charges financières	141 600,00	166 300,00	- 24 700,00
67 Charges exceptionnelles	107 700,00	84 000,00	23 700,00
<b>Total</b>	<b>19 372 800,00</b>	<b>19 229 100,00</b>	<b>143 700,00</b>

### **Présentation sous forme de diagramme : Charges de fonctionnement**

Budget primitif 2021					
Dépenses réelles de fonctionnement (k€)					
Variation BP 2021 / BP 2020 : +0,75 %					
		2021	Evolution %	2020	
	<b>011 *</b>	<b>Charges à caractères général</b>	4 162	7,14	3 885
	<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	11 848	0,83	11 751
	<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	284	- 10,97	319
	<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	2 829	- 6,44	3 024
	<b>66</b>	<b>Charges financières (contraction ICN)</b>	142	- 14,85	166
	<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	108	28,21	84
	<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>19 373</b>	<b>0,75</b>	<b>19 229</b>

- **011 - Charges à caractère général.**

Ce Chapitre d'un montant total de 4 162 400 € soit 21.49 % des DRF, cumule les dépenses de fluides, fournitures, prestations de services, entretien de bâtiments, de véhicules... Il est en augmentation de 277 400 € (+7.14 % par rapport au BP 2020).

Pour information, cette augmentation fait suite à une forte diminution l'année dernière pour cause de crise sanitaire. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 nous ayant contraint à annuler la plupart de nos festivités estivales, mais également à fermer certains de nos bâtiments et suspendre quelques services municipaux à savoir : écoles, Château, Musée, cantines, Alsh, halte-garderie. Aussi une comparaison avec le BP 2019 paraît plus adaptée, afin d'isoler une année 2020 trop atypique. Il ressort de cette comparaison une évolution entre le BP 2019 et 2021 de 0.46% soit (+19 000 €).

La stabilité du chapitre 011 est à rapprocher de la mise en œuvre dans l'ensemble de nos services, d'une politique d'optimisation de nos charges avec un contrôle de gestion accru, une mise en concurrence systématique pour l'ensemble de nos dépenses, tout en conservant pour nos administrés un service rendu de qualité.

- **012 - Charges de personnel.**

Les charges de personnel s'établissent à 11 848 000 € et représentent déduction faite des atténuations de charges 59.99 % des DRF. Elles sont en augmentation de 0.83 % par rapport au BP 2020.

Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution du régime indemnitaire, le glissement vieillesse Technicité, la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires à travers le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), ainsi que par de nouveaux recrutements.

En effet le service de la police municipale qui pour information se composait de 20 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020, se voit renforcé de 7 agents supplémentaires pour atteindre un effectif global courant 2021 de 27 agents, à savoir 3 agents réaffectés en interne et 4 agents en recrutement externe. Enfin 2 embauches externes sont envisagées afin de conforter le service informatique et le service technique. L'ensemble de ces recrutements sont en partie compensés par des départs à la retraite non remplacés qui nous permettent une relative stabilisation de la masse salariale par rapport à l'année 2020.

- **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 284 000 € se composent essentiellement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour information la commune est contributrice de ce fonds à hauteur de 270 000 € et bénéficiaire à hauteur de 250 000 € soit une charge nette de 20 000 €.

- **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 2 829 100 € (14.60 % du budget), elles sont en diminution – 194 700 € en comparaison du BP 2020.

Cette forte baisse s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 000 € en 2020 par la commune au CCAS dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 pour soutenir l'activité économique non reconduite en 2021 et par la diminution la subvention d'équilibre toujours au CCAS qui passe de 400 000 à 345 000, cette structure présentant un excédent de clôture de 70 000 euros.

Les contributions les plus importantes de ce chapitre sont :

- Contribution au service incendie : 956 500 euros
- Contribution au SIVU Piscine : 400 000 euros
- Autres contributions et cotisations (PIDAF, PNR Alpillès, SICAS, SI2VB) : 91 200 euros
- Forfait communal versé aux écoles privées (Petit castelet et Sainte Marthe) : 240 000 euros
- Subvention au CCAS : 345 000 euros.
- Subventions aux associations : 525 300 euros.

- **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 141 600 € (0.73% des DRF), elles sont en diminution de 24 700 € par rapport au BP 2020. Cette baisse correspond essentiellement à l’extinction d’un prêt contracté auprès du Crédit Agricole en 2006.

- **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 107 700 €. (+ 23 700 € par rapport au BP 2020). Ce Chapitre enregistre les dépenses d’annulations de titres sur exercices antérieurs, des frais d’expertise concernant l’habitat indigne et/ou en péril. Il a été abondé cette année de 30 000 euros pour palier à d’éventuelles charges liées à l’épidémie de Coronavirus.

## **section d’investissement**

### **1- Présentation des grands équilibres de la section d’investissement**

Les dépenses et recettes réelles d’investissement 2021, y compris les restes à réaliser de l’exercice 2020 (Dépenses reportées 3 309 675.36 € et Recettes reportées 390 752.80 €) ainsi que les recettes d’ordre qui correspondent à l’autofinancement que la commune réussit à dégager sur sa section de fonctionnement soit 3 377 200 € (cumul des Amortissement 890 000 € + Virement de la section de fonctionnement 2 487 200 €) s’équilibre pour un montant total de 19 633 375.36 €.

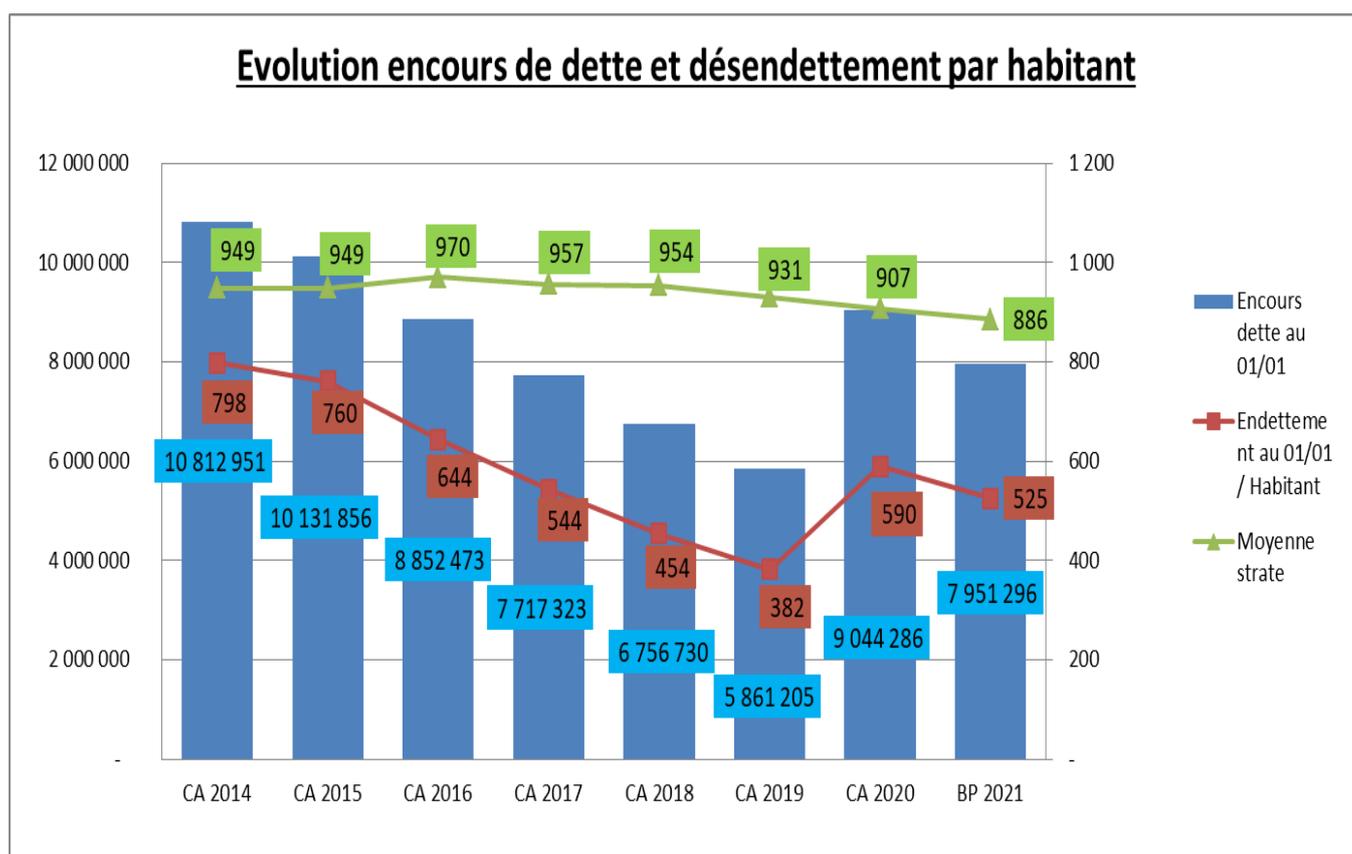
<b>Dépenses d’Investissement</b>		<b>Recettes d’Investissement</b>	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilées	1 040 000,00	10 Dotations	623 159,69
20 Immobilisations incorporelles	321 900,00	1068 Affectation du résultat	
204 Subventions d’équipement versées	191 000,00	13 Subventions d’investissement	5 895 200,00
21 Immobilisations corporelles	3 004 800,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 263 000,00
23 Travaux en cours	1 865 000,00	23 Immobilisation en cours (Avance forfaitaire)	350 000,00
Total AP/CP	9 801 000,00	27 Autres immobilisations financières	
45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00	024 produits des cessions	100 000,00
Report Dépenses 2020	3 309 675,36	45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00
		001 Résultat d’investissement reporté	7 534 062,87
		Report Recettes 2020	390 752,80
		28 Amortissement	890 000,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	2 487 200,00
<b>Total</b>	<b>19 633 375,36</b>	<b>Total</b>	<b>19 633 375,36</b>

### **2 - les dépenses réelles d’investissement**

- **16 - Emprunts et dettes.**

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 040 000 €, en diminution de 60 000 € par rapport au BP 2020. Cette baisse correspond comme nous l'avons vu précédemment pour le chapitre 66 à l'extinction d'un prêt contracté auprès du Crédit Agricole en 2006.

Pour information notre stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'établit à 7 951 296 € soit un endettement par habitant sur notre commune de 524.73 € alors qu'il se situe à 886 € / habitant dans les communes de même strate.



- **20-21-23-45- Dépenses d'équipement – Participations – Travaux pour compte de tiers - exercice 2021**

L'ensemble des dépenses d'équipement, études, acquisitions et travaux pour compte de tiers de l'exercice 2021 hors reports s'élèvent à 15 283 700 €.

Les dépenses principales hors Restes à Réaliser sont :

**Chapitre 20 Immobilisations incorporelles et subventions d'équipements :**

Préemptions baux commerciaux : 120 000 €

Subventions OPAH : 70 000 €

Subventions ravalement façade : 80 000 €

### **Chapitre 21 Immobilisations corporelles :**

Acquisition livres + Matériels informatiques pour Médiathèque : 326 000 €

Installation toilettes automatiques : 100 000

Acquisition immeuble : 200 000 €

Programme éclairage public : 350 000 €

Videoprotection : 112 000 €

Acquisition balayeuse + Laveuse : 600 000 €

### **Chapitre 23 Immobilisations en cours :**

Travaux de proximité aménagement espace urbain : 925 500 €

AP/CP Maison Multi-Accueil : 5 406 000 €

AP/CP Théâtre municipal : 2 519 000 €

AP/CP Boulevard Gambetta : 1 261 000 €

AP/CP Maison du Bel Age : 400 000 €

AP/CP Aménagement quartier Ferrages (ACV) : 55 000 €

AP/CP Réhabilitation et extension école Jean Macé : 160 000 €

### **Détail AP / CP - Plan Pluriannuel**

N° AP	Libellé	AP (Autorisation de Programme)	CP (Crédits de Paiement)				
			2021	2022	2023	2024	2025
2	Maison Multi Accueil	9 253 000	5 406 000	3 847 000			
3	Théâtre Municipal	3 149 000	2 519 000	630 000			
4	Boulevard Gambetta	4 674 000	1 261 000	2 300 000	1 113 000		
5	Maison du Bel Age	1 560 000	400 000	1 160 000			
6	Aménagement espaces public quartier Ferrages (Action cœur de ville)	3 902 000	55 000	55 000	257 100	2 225 200	1 309 700
7	Réhabilitation / extension Ecole Jean Macé (Action cœur de ville)	7 335 000	160 000	160 000	476 500	3 437 700	3 100 800
	<b>TOTAL</b>	<b>29 873 000</b>	<b>9 801 000</b>	<b>8 152 000</b>	<b>1 846 600</b>	<b>5 662 900</b>	<b>4 410 500</b>

### 3 Construction du financement disponible pour les dépenses d'équipement.

<b>BUDGET PRIMITIF 2021</b>			
<b><u>Vue d'ensemble</u></b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES (Réelles)</b>		<b>RECETTES (Réelles)</b>	
<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Charges de gestion courante (011)	4 162 400,00	Atténuation de charges (013)	224 785,60
Charges de personnel (012)	11 848 000,00	Produits des services (70)	598 000,00
Atténuation de produits (014)	284 000,00	Impots et taxes (73)	17 683 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	2 829 100,00	Dotations et subventions (74)	1 731 400,00
Charges financières (66)	141 600,00	Autres prod.de gestion courant (75)	179 200,00
Charges exceptionnelles (67)	107 700,00	Produits financiers (76)	3 000,00
		Produits exceptionnels (77)	
		Résultat reporté Fonctionnement Année 2020 :	2 330 614,40
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 372 800,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 750 000,00</b>
<b>Capacité d'Autofinancement Brute * :</b>		<b>3 377 200,00</b>	
Remboursement Capital dette	1 040 000,00		
<b>Capacité d'Autofinancement Nette *</b>		<b>2 337 200,00</b>	
(* y compris dépenses & recettes exceptionnelles+ reprise resultat 2020)			
<b>Financement disponible</b>			
<b>Capacité d'Autofinancement Nette :</b>		<b>2 337 200,00</b>	
<b>Ressources propres d'investissement</b>			
<b>F.C.T.V.A. (Réalisation Année 2020) :</b>		<b>553 159,69</b>	
<b>Recette Travaux périls imminents</b>		<b>100 000,00</b>	
<b>Taxe d'aménagement :</b>		<b>70 000,00</b>	
<b>Remboursement avance forfaitaire</b>		<b>350 000,00</b>	
<b>Amende Police :</b>		<b>100 000,00</b>	
<b>Résultat reporté Invest. Année 2020 (Après couverture report):</b>		<b>4 615 140,31</b>	
<b>Sous-total Cessions Immobilières</b>		<b>100 000,00</b>	
<b>Total Subvention ETAT</b>		<b>216 600,00</b>	
<b>Total Subvention Région</b>		<b>200 000,00</b>	
<b>Total Subvention Conseil départemental</b>		<b>4 800 700,00</b>	
<b>Total Autres subventions (CAF. C2E)</b>		<b>577 900,00</b>	
<b>Sous-total Subventions</b>		<b>5 795 200,00</b>	
<b>EMPRUNT 2021</b>		<b>1 263 000,00</b>	
<b>Financement disponible</b>		<b>15 283 700,00</b>	
<b>Dépenses Réelles investissement 2020</b>		<b>15 283 700,00</b>	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	

La capacité d'autofinancement brute, c'est à dire avant incidence du remboursement du capital de la dette est de 3 377 200 € (RRF 22 750 000 € – DRF 19 372 800 €).

Après remboursement de l'annuité en capital des emprunts (1 040 000 €), nous obtenons une capacité d'autofinancement nette de l'ordre de 2 337 200 €.

Pour information - Article L1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».

A cette capacité d'autofinancement s'ajoutent le recours à l'emprunt dont le montant maximal s'établit à 1 263 000 € pour l'année 2021, ainsi que les ressources propres d'investissement soit : le fonds de compensation de la TVA (553 000 €), les recettes de périls imminents (100 000 €), la taxe d'aménagement (70 000 €), les amendes de police (100 000 €), les remboursements sur avances forfaitaires (350 000 €), les cessions immobilières (100 000 €) et enfin les subventions pour un montant total de 5 795 200 €.

Pour information plus de 82 % de ces subventions soit 4 800 700 €, proviennent du Conseil Départemental notamment au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

L'ensemble de ces ressources nous permettent donc de dégager un financement disponible pour l'exercice 2021 de l'ordre de 15 283 700 €.